

**Assemblée Générale Constitutive
de l'Association Alma**

Procès Verbal

Lieu: Creal, avenue d'Echallens 1, 1004 Lausanne

Date: 18 mars 2018 à 18h45

Le Comité présent: Stéphanie De Meyer, Marie-Claude Golaz

Les membres présents: Claudia Gallo, Karla Schuwey, Suleqa Mohammed Salim,
Germinal Roaux

Alberto Gallo représenté par Claudia Gallo
Raymonde Roaux représentée par Germinal Roaux

Ordre du jour:

1. Constitution de l'Association Alma
2. Election des membres du Comité
3. Adoption des statuts
4. Valeurs associatives
5. Fixation du montant de la cotisation et processus de validation des membres
6. Comptabilité et vérification des comptes
7. Cahier de charges du Comité
8. Désignation de l'administrateur
9. Compte bancaire
10. Adoption du Budget
11. Site internet
12. Echanges de points de vue sur le programme d'activité et les futurs projets

Claudia Gallo ouvre la séance à 18:50.

1. Constitution de l'Association Alma

Claudia Gallo prend la parole et remercie les membres de leur présence à l'assemblée constitutive de l'Association Alma.

Aujourd'hui est nouvellement constituée l'Association Alma (anciennement Association Aïla), association basée à Lausanne, afin de permettre la création de projets et activités relatifs au soutien des jeunes migrants.

Le siège de l'Association Alma est situé à Lausanne. A l'adresse suivante:

**Chemin des Diablerets 10
1012 Lausanne**

L'Association ALMA a pour mission d'apporter un soutien à la situation précaire des jeunes migrants et des mineurs non accompagnés par le biais d'activités sportives et culturelles, ceci en valorisant la communication et les échanges intercommunautaires, en créant des liens, en les stimulant à participer aux différentes activités proposées et favoriser ainsi leur intégration.

2. Election des membres du Comité

Sont élues pour les postes suivants:

- Marie-Claude Golaz est élue Présidente à l'unanimité des 7 membres présents et représentés
- Stéphanie De Meyer est élue Secrétaire Générale à l'unanimité des 7 membres présents et représentés

3. Adoption des statuts

Marie-Claude Golaz présente les statuts au nouveau Comité et aux membres présents qui en prennent lecture attentivement. Les statuts sont adoptés à l'unanimité des 8 membres présents et représentés, et signés.

4. Valeurs associatives

Claudia Gallo évoque les valeurs suivantes:

- être à l'écoute des besoins et des aspirations de la population concernée
- mettre en contact les personnes concernées
- donner à chacun la possibilité d'agir sur la vie quotidienne tout en participant à une action collective
- révéler des besoins nouveaux et agir de façon souple et inventive
- privilégier l'acquisition de l'autonomie, le partage des responsabilités et la reconnaissance du rôle de chacun

- respecter un juste équilibre entre les pouvoirs et valoriser au mieux les compétences de chacun
- favoriser l'autonomie d'action et de recherche de fonds
- principes de confiance, de bon sens et de communication

Les membres présents y adhèrent.

5. Fixation du montant de la cotisation et processus de validation des membres

Le Comité décide de fixer la cotisation à 50.- frs par année civile pour tous ses membres.

Les membres adressent la demande d'adhésion en s'inscrivant sur le site internet. Ils recevront une réponse de validation et de remerciements par e-mail après approbation du Comité. Ils recevront également les statuts de l'Association par e-mail.

6. Comptabilité et vérification des comptes

La comptabilité est attribuée à un comptable externe mandaté par l'Association.

Le comité se réserve le droit de choisir ce comptable externe et de définir son mandat ainsi que son cahier des charges.

Suleqa est élue à l'unanimité des 7 membres présents et représentés comme vérificatrice des comptes.

7. Cahier de charges du Comité

Le Comité nouvellement élu s'engage à déterminer au mieux le cahier des charges de chacun. Le présent cahier des charges entre en vigueur après l'approbation de l'assemblée générale.

Le Président

- préside l'assemblée générale
- a une fonction de médiateur
- organise des discussions
- représente l'Association face à tout contact externe
- doit être tenu au courant de toutes les informations
- garantit une communication de tous les instants
- garantit une transparence des comptes

Le Secrétaire

- s'occupe des inscriptions et démission à l'association
- écrit l'ordre du jour et l'envoie par e-mail 15 jours avant la réunion
- écrit le procès verbal (PV) des réunions et l'envoie à tous les membres du comité
- s'occupe de la réservation de la salle de réunion
- reprend la direction de l'assemblée lors de thèmes touchant le président (par exemple sa réélection)
- fait office de scrutateur lors de votations et d'élections.
- envoie des e-mails et documents d'informations, lettres de remerciements
- veille à ce que tous les membres soient en possession des statuts et que les personnes concernées soient en possession du cahier des charges.

L'administrateur, responsable artistique et opérationnel des activités

- cherche et s'occupe des sponsors à long terme et court terme, prépare et signe les contrats, recherche des fonds
- entretient un bon contact avec les politiques et les sponsors
- représente l'Association vis-à-vis des réseaux sociaux et médias
- travaille en étroite collaboration avec le comptable
- gère et travaille en étroite collaboration avec les personnes responsables du site internet
- organise des événements
- tient à jour une liste de contacts et tous les documents liés à l'Association
- informe le comité de tous nouveaux projets, initiatives ou problèmes rencontrés
- récolte les cotisations et les donations, et en informe le comité lors de la prochaine assemblée générale.
- effectue les transactions (paiement de salaire) à la fin de chaque mois, avec l'aide du comptable
- met à disposition de l'argent pour des projets liés à ses activités et à celles du comité, dans la mesure du possible
- promet une transparence de communication de tous les instants

8. Désignation de l'administrateur.

L'Association propose Claudia GALLO comme administratrice qui est élue par acclamation à l'unanimité des 7 membres présents et représentés.

9. Compte bancaire

Un des deux membres du Comité se rendra à la banque BCV accompagné par l'administratrice, Claudia Gallo, afin d'ouvrir un compte bancaire. Il sera demandé de transférer la totalité du montant qui se trouve sur le compte 10-725-4 de l'Association Aïla sur le nouveau compte de l'Association Alma, chemin des Diablerets 10, 1012 Lausanne.

Les membres du comité se réservent le droit d'établir ultérieurement une procuration pour le comptable afin qu'il puisse accéder et gérer également les comptes.

10. Adoption du budget

L'Association Alma reprend le rapport annuel de trésorerie présenté lors de la clôture de l'Association Aïla.

L'assemblée délègue au Comité le droit d'approuver ou de refuser le budget. Le budget sera présenté et soumis au Comité en avril 2018. Après approbation, le budget sera communiqué aux membres par e-mail.

Claudia présente

- les subventions accordées par le BLI pour son projet
- la volonté de l'EVAM de nous soutenir pour chaque MNA
- le formulaire d'inscription pour les MNA de l'EVAM, qui est approuvé.
- le budget approximatif manquant pour réaliser ses projets jusqu'à la fin de l'année.
(le coût pour chaque jeune)

11. Site internet

Claudia Gallo est chargée de mandater les personnes nécessaires pour élaborer le nouveau site internet et le logo de l'Association Alma. Elle choisira sa ligne artistique.

12. Echanges de points de vue sur le programme d'activité et les futurs projets

Discussion autour de la participation financière des jeunes. Nous sommes d'accord à l'unanimité sur le fait que les jeunes ne devraient pas payer. L'EVAM devrait prendre en charge les MNA, et l'Association devrait pouvoir trouver des fonds pour les autres participants, qui sont eux aussi dans une situation précaire.

Discussion sur quel montant annuel fixer à l'EVAM pour chaque jeune? Ce tarif devrait être adapté selon le nombre de participants.

Questionnement sur la salle de gym de Béthusy? Ne faudrait-il pas privilégier le partenariat avec Bellevaux? Marie-Claude évoque la possibilité de trouver d'autres partenariats, d'autres activités.

Claudia évoque le problème des horaires, le mardi c'est de 19H à 20H30, le mercredi à 18h. Il faudrait pouvoir le faire à Bellevaux à 18h en semaine.

Claudia annonce qu'un autre cours à Bellevaux a été ouvert le vendredi soir à d'autres jeunes du quartier, mais Martial, le coach, dit que ces jeunes sont violents. Il faudrait un médiateur, demander la présence d'un éducateur. Elle doit parler avec Séverine, éducatrice à Bellevaux.

Germinal attire l'attention sur l'importance du cadre pour les groupes de jeunes.

Marie-Claude propose qu'on reprenne cette discussion et de continuer l'ordre du jour.

Claudia évoque la soirée de bienfaisance qu'elle souhaiterait organiser au City Club de Pully pour récolter des fonds pour l'Association. Marie-Claude propose à Claudia de présenter le dossier et le budget de la soirée au Comité lorsque celui-ci sera prêt.

Mme Golaz clôt la séance à 20:30

Au nom de « l'Association Alma ».

Lausanne, le 18 mars 2018.

La Présidente
Marie-Claude Golaz

La Secrétaire Générale
Stéphanie De Meyer